



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DE LA MANCHE

Association Loi 1901
Siège social : 5 boulevard de la Dollée
50000 SAINT LO

Exercice clos le 31 août 2019

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DE LA MANCHE

Association Loi 1901

Siège social : 5 boulevard de la Dollée
50000 SAINT LO

Exercice clos le 31 août 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E de la Manche relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :



- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 15 janvier 2020

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Hervé Willi

Commissaire aux Comptes



BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE DE LA MANCHE

ACTIF	31.08.2019			31.08.2018	PASSIF	31.08.2019	31.08.2018
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques					Fonds propres	73 403	68 119
Terrains					Report à nouveau	886 065	831 469
Constructions					Résultat de l'association	79 240	59 880
Installations et matériels d'activités	798	798			Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	1 875	1 694	181	316	Total	1 038 708	959 468
Immobilisations en cours					FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Prêts OCCE					Fonds reportés et dédiés		
Autres immobilisations financières	11 415		11 415	11 247	Provisions pour risques		
Total	14 088	2 492	11 596	11 563	Provisions pour charges	8 857	7 915
					Total	8 857	7 915
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	1 104		1 104	1 042	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers					Emprunts & dettes financières	9	
Comptes courants OCCE				2 814	Fournisseurs	4 960	4 960
Autres créances (dont erreurs débitrices)	3 640		3 640	2 886	Dettes fiscales et sociales	3 860	13 878
Trésorerie	1 045 381		1 045 381	967 897	Comptes courants OCCE	4 086	
Charges constatées d'avance	18		18	18	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	1 260	
Total	1 050 143		1 050 143	974 658	Produits constatés d'avance		
					Total	14 174	18 838
TOTAL	1 064 231	2 492	1 061 739	986 221	TOTAL	1 061 739	986 221



COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

OCCE DE LA MANCHE

	2018/2019	2017/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	422 093	380 306
Ventes de produits	615 478	652 813
Prestations de service et animations	183 650	147 256
Subventions d'exploitation	811 780	684 898
Dons et Mécénat	420	
Contributions financières	2 445	
Autres produits divers de gestion courante	67 826	78 127
Reprises sur dépréciations et provisions		5 545
Utilisations des fonds dédiés		
Total	2 103 692	1 948 945
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	418 293	444 611
Variation des stocks de fournitures à céder	-62	-88
Achats de fournitures administratives	484	270
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	1 455 469	1 304 635
Aides financières	37 750	10 800
Impôts et taxes	1 103	2 135
Salaires	15 796	32 997
Charges sociales	5 985	13 050
Autres charges	74 305	47 448
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	20 088	23 016
Dotations aux provisions	942	
Reports en fonds dédiés		
Total	2 030 154	1 878 873
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	73 538	70 072
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	5 969	12 421
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	5 969	12 421
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	5 969	12 421
RESULTAT COURANT (I + II)	79 508	82 493
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	103 372	82 663
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	103 372	82 663
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	103 640	105 276
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	103 640	105 276
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-268	-22 613
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	79 240	59 880
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	71 913	82 115
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	71 913	82 115

ANNEXE DE L'ASSOCIATION

OCCE DE LA MANCHE

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2019. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	1 061 739,10 €	986 220,57 €
Résultat de l'exercice :	79 240,03 €	59 880,11 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	214	208
dont coopératives et foyers agrégés :	214	208
dont coopératives et foyers non agrégés :	0	0
Nombre de coopérateurs :	27 272	26 802
Heures de bénévolat du siège départemental	200	200
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	2 415	2 786
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	1	2 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (a)	71 913 €	82 115 €

(a) Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Pour cet exercice 2018/2019, nous constatons une forte augmentation des charges des activités éducatives (+ 15%). Même si les ventes de produits pour cessions ont un peu baissé, nous remarquons que les subventions d'associations ont augmenté de 30% et les participations volontaires des familles ont également évolué favorablement (12%).

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l'O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les cotisations collectées par les coopératives scolaires et versées au siège départemental,
- les produits pour cessions achetés par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

Les cotisations collectées par les coopératives et versées au siège départemental sont peu significatives.

D'après les CRF reçus, les cotisations de l'exercice s'élèvent à 62 998 € soit environ 3,13% du total des charges des CRF reçus à la date d'établissement de la présente annexe.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE DE LA MANCHE

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
Résultat exercice :	79 240,03	{ dont dont	3 084,78 pour le siège départemental 76 155,25 pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :	3 640,23		3 640,23 pour le siège départemental 0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans			
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Autres dettes :	1 260,00	{ dont dont	1 260,00 pour le siège départemental 0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans			
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Disponibilités :	1 045 380,82	{ dont dont	83 161,02 pour le siège départemental 962 219,80 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			
4 496,35 par C.R.F. agrégé.			

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotation amortissements et gros équipement :	20 088,33	{ dont dont	134,72 pour le siège correspondant aux amortissements 19 953,61 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			
Total des produits :	2 213 033,56	{ dont dont	93,24 par C.R.F. agrégé. 125 366,05 pour le siège départemental 2 087 667,51 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			
Total des charges :	2 133 793,53	{ dont dont	9 755,46 par C.R.F. agrégé. 122 281,27 pour le siège départemental 2 011 512,26 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			
Résultat net moyen :	355,87 par C.R.F. agrégé.		

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		
Personnel salarié par l'association départementale	1,0	1,0
Total	2,0	2,0

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops :	Fichier Excel conçu par l'AD	
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	160	44
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	75%	21%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	213	202
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	11	16
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	211	207
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	5 form. Individ.	8 form. Individ.
Participants aux séances de formation (estimation)	5	8



BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DE LA MANCHE

ACTIF	31.08.2019			31.08.2018	PASSIF	31.08.2019	31.08.2018
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques					Fonds propres	73 403	68 119
Terrains					Résultat du siege de l'association	3 085	5 284
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	798	798			Total	76 488	73 403
Autres immobilisations corporelles	1 875	1 694	181	316	FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Immobilisations en cours					Fonds reportés et dédiés		
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières	11 415		11 415	11 247	Provisions pour charges	8 857	7 915
Total	14 088	2 492	11 596	11 563	Total	8 857	7 915
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	1 104		1 104	1 042	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers					Emprunts & dettes financières	9	
Comptes courants OCCE				2 814	Fournisseurs	4 960	4 960
Autres créances	3 640		3 640	2 886	Dettes fiscales et sociales	3 860	13 878
Trésorerie	83 161		83 161	81 833	Comptes courants OCCE	4 086	
Charges constatées d'avance	18		18	18	Autres dettes	1 260	
Total	87 923		87 923	88 593	Produits constatés d'avance		
Total	87 923		87 923	88 593	Total	14 174	18 838
TOTAL	102 011	2 492	99 519	100 156	TOTAL	99 519	100 156


COMPTE DE RESULTAT DU SIEGE DEPARTEMENTAL
OCCE DE LA MANCHE

	2018/2019	2017/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	61 713	59 242
Ventes de produits	8 324	9 188
Prestations de service et animations	8 181	13 380
Subventions d'exploitation	37 930	11 840
Dons et Mécénat	420	
Contributions financières	2 445	
Autres produits divers de gestion courante	124	11 848
Reprises sur dépréciations et provisions		5 545
Utilisations des fonds dédiés		
Total	119 137	111 043
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	6 265	6 995
Variation des stocks de fournitures à céder	-62	-88
Achats de fournitures administratives	484	270
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	53 664	52 110
Aides financières	37 750	10 800
Impôts et taxes	1 103	2 135
Salaires	15 796	32 997
Charges sociales	5 985	13 050
Autres charges		450
Dotations aux amortissements et dépréciations	135	252
Dotations aux provisions	942	
Reports en fonds dédiés		
Total	122 062	118 970
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-2 925	-7 927
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	5 969	12 421
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	5 969	12 421
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	5 969	12 421
RESULTAT COURANT (I + II)	3 045	4 494
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	260	792
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	260	792
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	220	2
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	220	2
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	40	790
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	3 085	5 284
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	5 500	5 500
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	5 500	5 500



ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2019, qui dégage un excédent de 3 084,78 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'Association Départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques. Les actifs présentant un risque de non recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1^{er} juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. II c).

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques				
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	798,22			798,22
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	1 740,40			1 740,40
Mobilier de bureau	134,40			134,40
Immobilisations en cours				
Total	2 673,02			2 673,02

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Néant

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%				
Matériel d'activités	33% à 20%	798,22			798,22
Matériel bureau informatique	33%	1 424,57	134,72		1 559,29
Mobilier de bureau	20%	134,40			134,40
Total		2 357,19	134,72		2 491,91

2. Immobilisations financières

• Parts sociales BP ordinaires « Banque Populaire Grand Ouest »	11 410,00
• Parts sociales « Crédit Mutuel Enseignant »	5,00
	11 415,00



3. Stocks

Les stocks sont composés essentiellement de fournitures pédagogiques à céder aux coopératives. Ils sont évalués selon la méthode «premier rentré, premier sorti».

• Cahiers de comptabilité générale (15 x 1,60 €)	24,00
• Agendas coopératifs « Cycle 2 » (212 x 1,70 €)	360,40
• Livrets du Maître « Cycle 2 » (11 x 3,33 €)	36,63
• Agendas coopératifs « Cycle 3 » (140 x 1,20 €)	168,00
• Livrets du Maître « Cycle 3 » (24 x 3,33 €)	79,92
• Agendas coopératifs « Cycle 1 » sans guide (5 x 56 €)	280,00
• Agendas coopératifs « Cycle 1 » avec guide (1 x 70 €)	70,00
• Agendas coopératifs « Cycle 1 » Nouvelle version (1 x 85 €)	<u>85,00</u>
	1 103,95

4. Coopératives et usagers divers

Néant

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Néant

6. Autres créances

• Fédération OCCE – Participation 2018/2019 Honoraires CAC	2 130,00
• Agence de l'eau – Subventions à recevoir	1 386,00
• CEMEA – Facture 2018-2019/121 – Intervention à l'ESPE à recevoir	<u>124,23</u>
	3 640,23

7. Trésorerie

• La Banque BPGO - Compte courant	10 427,64
• Crédit Mutuel Enseignant - Compte courant	37 473,96
• Crédit Coopératif – Compte courant	1,93
• La Banque BPGO - Livret A	28 720,23
• Intérêts courus à recevoir – Gestion Assistée de Trésorerie CME	65,35
• Intérêts courus à recevoir – Comptes à terme BPGO	723,08
• Intérêts courus à recevoir – Parts sociales BP ordinaires BPGO	82,67
• Intérêts courus à recevoir – Bons de Caisse CME	4 593,66
• Intérêts courus à recevoir – Comptes à terme CME	675,62
• Intérêts courus à recevoir – Livret A BPGO	<u>396,88</u>
	83 161,02

8. Charges constatées d'avance

• Abonnement SFR	17,99
------------------	-------



III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel	7 914,63	942,18		8 856,81
Provisions pour charges	7 914,63	942,18		8 856,81
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
TOTAL	7 914,63	942,18		8 856,81

Dotations / reprises d'exploitation 942,18

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles

Total 942,18

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

3. Fonds dédiés

Néant

4. Emprunts et dettes assimilées

- La Banque BPGO - Compte Mutualisation **8,75**

5. Fournisseurs

- Audit France - Honoraires 2018/2019 - Facture non parvenue 3 960,00
- La Ligue de l'Enseignement - Local - Participation aux frais 1 000,00
- 4 960,00**

6. Dettes fiscales et sociales

- Congés payés 1 926,15
- Urssaf 493,50
- Retraite 277,55
- Prévoyance 23,80
- Mutuelle 112,12
- Charges sociales sur congés payés 456,77
- Autres impôts et versements 383,10
- Formation professionnelle Uniformation 186,60
- 3 859,59**

7. Comptes courants OCCE (crédeurs)

- Fédération Nationale OCCE – Cotisations 2018/2019 à verser 2,22
- AD OCCE du Calvados – Prestations comptables 2018/2019 4 083,75
- 4 085,97**

8. Autres dettes

- Ecole Primaire Ferry d'Equedreville – Coop n° 1079 – Solde Classe d'eau (20%) 840,00
- Ecole Primaire de Pont Farcy – Coop n° 2223 – Solde Classe d'eau (20%) 280,00
- Ecole Elémentaire de Condé sur Vire – Coop n° 2009 – Solde Classe d'eau (20%) 140,00
- 1 260,00**

9. Produits constatés d'avance

Néant



IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	27 272	26 802
Cotisation nationale par coopérateur	1,11 €	1,09 €
Cotisation départementale par coopérateur Enfant	1,05 €	1,02 €
Cotisation départementale par coopérateur Adulte	3,18 €	3,11 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	61 712,73	59 632,24
COTISATIONS PERCUES DES MEMBRES ASSOCIES	0,00	0,00
Cotisations versées à la Fédération	30 271,92	29 214,18
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	30 271,92	29 214,18

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subvention BPO pour nos projets	0,00	500,00
Subventions de l'Agence de l'Eau (Classes d'eau)	6 930,00	11 340,00
Subventions du Ministère - Plan Bibliothèque	27 000,00	0,00
Subvention du Ministère - Projet "Australie" Coop n°2051	4 000,00	0,00
Autres subventions	0,00	0,00
Total	37 930,00	11 840,00
Dont versées aux coopératives	37 300,00	10 800,00

3. Contributions financières

Aides Fédération OCCE :

• Location du logiciel EBP	300,00
• Ouverture du compte Crédit Coopératif (trousse à projet)	15,00
• Participation pour les honoraires du CAC 2018/2019	<u>2 130,00</u>
	2 445,00

4. Produits exceptionnels

• URBN – Dévolution de biens	27,43
• DDFIP Manche Facture LCP Collège Lessay	116,00
• Trésorerie de Saint-Lô Agglo Facture LCP Repam Agneaux	110,00
• Autres produits exceptionnels	<u>6,47</u>
	259,90

5. Charges exceptionnelles

• Lire C'est Partir – Commande Agglo Repam Agneaux	104,50
• Lire C'est Partir – Commande LCP Collège Lessay	110,20
• Autres charges exceptionnelles	<u>5,03</u>
	219,73

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Néant

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

3. Mise à disposition et bénévolat

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Néant

b) Bénévolat

A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ 200 heures de travail valorisées à 5 500,00 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.



4. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental de l'association.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

- **La banque BPO :**

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliées a été mise en place avec la Banque BPO (convention du 26/06/2003) approuvée par l'assemblée générale du 12/02/2003. La mutualisation des comptes se traduit par l'ouverture d'un compte courant intitulé « BPO Compte Mutualisation » n°13019006003. Ce compte débiteur a permis d'ouvrir le 17/05/2017 un compte à terme SUP1 d'une durée de 36 mois d'un montant de 50 000 €, ainsi que 4 comptes à terme Rythmic le 17/05/2018 d'une durée de 60 mois pour un montant total de 200 000 €. Ces comptes à terme ne sont pas inscrits dans les comptes du siège départemental. D'autre part, 50 000 € ont été placés le 17/06/2015 sur le livret A. Ce compte n'est pas inscrit dans les comptes du siège départemental pour cette somme.

	Exercice clos	Exercice précédent
Nb de comptes mutualisés	89	92
Solde des comptes mutualisés au 31/08	389 903,03	340 359,85
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	1 288,26	4 795,19
Montant des impôts dus par l'AD	78,37	469,06
Montant des intérêts acquis nets après impôts	1 209,89	4 326,13
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%

- **La banque CME :**

Une seconde mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliées a été mise en place avec la Banque CREDIT MUTUEL ENSEIGNANT (convention du 21/02/2012) approuvée par le Conseil d'Administration du 28/06/2011. La mutualisation des comptes se traduit par l'ouverture d'un compte « miroir » (Compte n°15489 04723 00040333102), centralisant les avoirs des coopératives qui font l'objet de placements sous forme de FCP. Les FCP sont vendus afin de pouvoir dégager les produits financiers. Ce compte n'est pas inscrit dans les comptes du siège départemental.

De plus, un compte courant intitulé « CME Compte Mutualisation » a été ouvert afin de placer 350 000,00 € sur des Bons de Caisse « Capital Association » d'une durée de 60 mois (1 bon de 50 000 € acquis le 23/12/2015 et 6 bons de 50 000 € acquis le 27/02/2018). Un montant de 150 000,00 € a également été placé sur des comptes à terme « Tonic Association » d'une durée de 60 mois (3 CAT de 50 000 € acquis le 01/12/2018). Ces bons de caisse et ces comptes à terme ne sont pas inscrits dans les comptes du siège départemental.

	Exercice clos	Exercice précédent
Nb de comptes mutualisés	119	116
Solde des comptes mutualisés au 31/08	654 080,26	595 154,20
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	4 681,10	7 457,44
Montant des impôts dus & frais de gestion par l'AD	968,58	1 250,11
Montant des intérêts acquis nets après impôts	3 712,52	6 207,33
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%